



Conseil économique et social

Distr. limitée
20 mai 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Déclaration présentée par l'Association internationale des droits de l'homme, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration*

I. Introduction

L'Association internationale des droits de l'homme est une organisation non gouvernementale œuvrant pour l'autonomisation des femmes dans des pays qui vivent sous le joug du racisme, de la discrimination et de l'inégalité. Cette brève présentation entend mettre en avant les priorités de l'Association pour ce qui concerne la place de la femme dans la société.

II. Méthodologie

Pour comprendre le débat sur l'autonomisation des femmes, notre association a toujours eu le féminisme pour fondement théorique. Il existe différentes formes de féminismes – le féminisme musulman, noir, occidental ou tiers-mondiste; notre approche insiste quant à elle sur les disparités entre le Nord et le Sud. Dans les pays et régions déchirés par la guerre ou la famine, comme le Kivu (République démocratique du Congo), le Soudan du Sud, le nord-est du Nigéria, la République fédérale de Somalie, ou encore le nord du Cameroun, la question centrale qui préoccupe les populations qui fuient le terrorisme, les viols collectifs ou la famine est celle de leur survie.

III. Résultats

Développement durable, autonomisation des femmes et exigence d'égalité des sexes dans la sphère publique et la société

Le cas de la France est ici révélateur. Depuis la crise économique de 2007, les femmes françaises connaissent des conditions de vie difficiles. Un rapport établi en 2012 par le Parlement européen concernant les répercussions de la crise économique sur les femmes a considéré qu'elles constituent la frange la plus touchée de la société française.

L'objectif de l'Association internationale des droits de l'homme est donc de faire prendre conscience au Gouvernement français des inégalités qui existent entre les sexes, afin notamment:

- De mettre en œuvre des réformes pour permettre aux femmes d'accéder à l'indépendance matérielle;
- De faire évoluer la vision de l'État-providence sur les femmes;
- De défendre l'idée d'« un salaire égal pour un travail égal »;
- D'inciter les femmes à se syndiquer;
- De permettre aux femmes de devenir soutien de famille;
- D'éviter les emplois à temps partiel qui portent préjudice aux femmes;

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.

- De lutter contre le sexisme;
- D’offrir aux groupes minoritaires l’égalité des chances.

IV. Conclusions

En 2016, l’Association internationale organisera diverses manifestations afin de sensibiliser les gouvernements à la nécessité d’intervenir d’urgence dans le domaine des droits de l’homme, tant en France qu’à l’étranger. Avec le concours de la mairie de la ville de Paris, un documentaire intitulé *Abeti MASIKINI : le combat d’une femme*, qui rend hommage à la diva congolaise aujourd’hui décédée, sera diffusé pour honorer la mémoire de l’une des femmes africaines les plus influentes du monde de la musique; des réunions seront par ailleurs organisées avec les migrants dans le département du Pas-de-Calais, dans le nord de la France, où des femmes sont en butte à des violences intercommunautaires.
